

PLAN LOCAL D'URBANISME

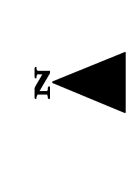
5.1.6 - Règlement graphique:
Carte d'assemblage
Commune déléguée de
Truttetmer-le-Petit

Dossier d'approbation



Modification n°1
du PLU

Vu pour être annexé
à la délibération du
Conseil
Communautaire
en date du
15 octobre 2020

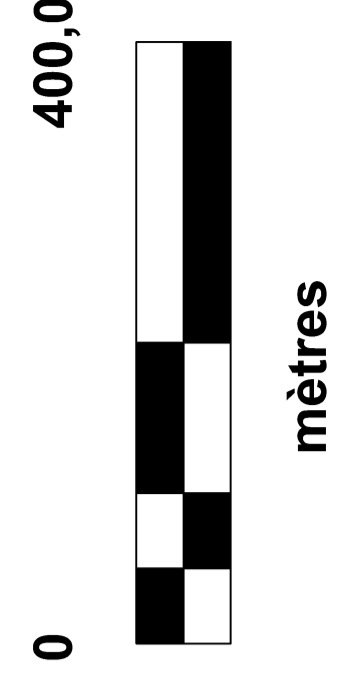


- Zonage
Ua - Secteur à vocation principale d'habitat correspondant
aux centres anciens au tissu bâti dense
Uav - Sous-secteur relatif aux quartiers anciens de l'agglomération voisine
Ub - Secteur à vocation principale d'habitat correspondant aux extensions
des centres anciens depuis la seconde moitié du 20e siècle
Uby1 - Sous-secteur relatif aux extensions de l'agglomération voisine
depuis la seconde moitié du 20e siècle ou est soumise une densité
de logements importants
Uby2 - Sous-secteur relatif aux extensions de l'agglomération voisine
depuis la seconde moitié du 20e siècle
Ue - Secteur accueillant des équipements d'intérêt collectif
Ur - Secteur réservé à la réalisation d'un projet d'infrastructure routière
au sein de la zone urbaine
Ux - Secteur à vocation principale d'activité économique
Uxa - Secteur à vocation principale d'activité économique
dans lequel sont autorisées la reconstruction à l'identique des habitations après sinistre
Uxc - Sous-secteur à vocation principale d'activité de commerce et de service
1AUb - Secteur à vocation principale d'habitat à urbaniser à court terme
autour de l'agglomération voisine
1AUs - Secteur accueillant des équipements d'intérêt collectif à urbaniser à court terme
à urbaniser à court terme
1AUsx - Secteur à vocation principale vocation principale d'activité
de commerce et de service à urbaniser à court terme
2AUs - Secteur à vocation principale d'habitat à urbaniser à long terme
à urbaniser à long terme
2AUsx - Secteur accueillant des équipements d'intérêt collectif à urbaniser à long terme
à urbaniser à long terme
N - Zone naturelle et forestière
Nz - Zone d'implantation de bâti isolé au sein de l'espace naturel
sans nouvelle habitation possible
Nd - Secteur naturel dont la constructibilité est limitée à certains types de constructions
au sein de l'espace naturel
Nr - Secteur réservé à la réalisation d'un projet d'infrastructure routière
au sein de l'espace naturel
Nrt - Secteur à vocation d'activité économique au sein de l'espace naturel
A - Zone agricole
Aa - Zone d'implantation de bâti isolé au sein de l'espace agricole
sans nouvelle habitation possible
Ah - Secteur de bâti isolé au sein de l'espace agricole
Ar - Secteur réservé à la réalisation d'un projet d'infrastructure routière
au sein de l'espace agricole
Ax - Secteur à vocation d'activité économique au sein de l'espace agricole

COMMUNE DU MESNIL-CIBOULT

- Prescriptions
Bâtiments situés en zone agricole ou naturelle
pouvant faire l'objet d'un changement de destination
(Art.L151-11, 2° CU)
Éléments patrimoniaux à préserver (Art.L151-19 CU)
Autre remarquable
Patrimoine
Habitat à préserver
Habitat à créer
Linière de bâti remarquable (exemple: mur de pierres)
Secteur de patrimoine naturel à protéger (exemples: Boisement - Parc-
Végétal, etc.)
Secteur de patrimoine bâti à protéger
Chemin à conserver ou à créer (Art.L151-38 CU)
Unitaire de rec-d-chaussée communales (Art.L151-16 CU)
Zones Humides (Source: DREAL Normandie, Janvier 2017)
(Art.L151-24 CU)
Zones protégées de zones humides au Pont de Veudry levés
(Source: Étude Zone Humide, PLANIS 2019)
Zones Inondables (Source: DREAL Normandie, Août 2018)
Espaces Boisés Classés (EBC) (Art.L113-1 CU)
Emplacements Réservés (ER) (Art.L151-41 CU)
Marge de recul
Secteur à urbaniser où 0 à 40% de la surface
sont destinés à de l'activité commerciale (Art.L151-7 CU)
Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
(Art.L123-11 c CU)

- Informations
Projets routiers
Protection de la rocade
Désalignement 2002 voies de la RD 407 (rocade actuelle)
Régime de la circulation des véhicules agricoles (source:
Département de la Manche, le Grand et Truttetmer-le-Petit)
Faisceaux de contournement Nord-Ouest de Vire
Faisceaux de la liaison 2002 voies de Vire à L'Ardre
Zone de nuisance sonore
(Art.L571-10 CE)



COMMUNE DE CHAULIEU

- Éléments du cadastre
(Source: Cadastre FCI Vecteur 2018)
Limites des communes déléguées
Bâti
Parcelle
Réseau viaire
Cours d'eau